

Déclaration du Bureau Confédéral de la CNT, le 5 juin 2015 à Annecy

Informé par son syndicat du Travail et des Affaires Sociales en Rhône Alpes ainsi que par sa section syndicale à l'Inspection du Travail, la Confédération Nationale du Travail a tenu à réagir avec fermeté, par le biais de son Bureau Confédéral, à l'inadmissible répression engagée conjointement par la direction de l'entreprise Téfal et le procureur d'Annecy à l'encontre d'une inspectrice du travail.

Localement, la décision du procureur de la République de poursuivre une inspectrice pour recel et violation du secret professionnel - après que celle-ci ait relevé les infractions au code du travail commises par l'entreprise Téfal - dissimule mal la connivence entre la justice, les représentants de l'Etat et le patronat afin de « faire le ménage à l'inspection du travail ». C'est bien parce qu'en faisant son travail, une Inspectrice du Travail mettait des bâtons dans les roues aux pratiques illégales d'exploitation des salarié.s au sein de l'entreprise qu'elle se retrouve aujourd'hui ciblée, par ce qu'il convient de nommer, sans détour, une justice de classe.

Ainsi, le bureau Confédéral de la CNT se déclare solidaire des revendications portées par la mobilisation en cours, exige l'abandon immédiat de toutes les poursuites à l'encontre de Laura Pfeiffer et déclare son soutien aux salarié.e.s de l'entreprise Téfal.

Au delà, il rappelle que cette affaire s'inscrit pleinement dans la volonté politique actuelle de s'attaquer à l'Inspection du Travail. En criminalisant l'action d'une inspectrice qui s'était contentée de faire son travail, ces poursuites cherchent clairement à remettre en cause l'indépendance des DIRRECTE afin d'en faire des outils au service des intérêts patronaux. Car l'heure est bien à remettre en cause tout ce qui pourrait faire obstacle à la destruction du code du travail et à la protection des travailleurs, aujourd'hui dans la ligne de mire du MEDEF et du gouvernement.

Quand la loi Macron dépénalise le délit d'entrave, rend caduque le rôle des DIRRECTE dans le cadre des licenciements économiques, délite le contrat de travail ou s'attaque aux conseils de prud'hommes et aux droits syndicaux, quand le MEDEF et le gouvernement souhaitent rendre obsolète l'encadrement du temps de travail, quand la future loi Rebsamen risque quant à elle de s'en prendre à l'organisation des travailleur.se.s au sein de l'entreprise en réformant la représentation des salarié.e.s, l'objectif est toujours le même : libéraliser encore et toujours plus l'exploitation des travailleur.se.s.

Parce que nous considérons que la lutte qui nous a rassemblé ici à Annecy est symbolique de la nécessité de se battre contre l'exploitation patronale et pour la justice sociale, le Bureau Confédéral de la CNT appelle toutes et toutes à amplifier la mobilisation. Au ministère du travail comme chez Téfal, la solidarité est notre meilleure arme.